

CHARTRE CONSTITUTIVE DES COLIBRIS DU SPORT



1. MANIFESTO / VISION / AMBITIONS / OBJECTIFS

La crise sanitaire que nous traversons remet profondément en cause nos habitudes. Elle nous conduit aussi à nous questionner sur notre façon de vivre et à imaginer les évolutions nécessaires pour que demain soit plus solidaire, plus responsable.

Dans ce contexte, un petit groupe de femmes et hommes œuvrant dans le milieu du sport, les "Colibris du Sport", a souhaité s'investir pour que leur secteur, qui est aujourd'hui particulièrement mis en exergue, joue un rôle majeur dans la construction du "monde d'après" : un monde plus durable, plus juste, équitable, et solidaire.

A l'instar du documentaire "DEMAIN", ce groupe a pour objectifs de :

- Créer une communauté positive et bienveillante réunie autour de valeurs sociétales et sportives partagées,
- Rassembler les idées et initiatives positives qui existent déjà et qui sont :
 - des projets utilisant le sport et participant à bâtir une société meilleure d'une part,
 - des actions visant à favoriser un sport plus harmonieux d'autre part.

Le but étant de les valoriser, de les diffuser et de permettre qu'elles puissent essaimer.

Il s'agit d'une démarche citoyenne, complètement œcuménique et apolitique, avec pour seule ambition, de participer humblement, collectivement et par l'action à la construction de la société et du sport de demain.

2. ETAT D'ESPRIT / VALEURS PARTAGÉES

→ **Humilité !**

Le sport ne sera pas la solution de tous les maux (mais doit pouvoir y prendre une part activement). L'ambition n'est pas de se substituer aux décideurs mais de nourrir les réflexions en partageant, valorisant, diffusant les bonnes pratiques existantes sur le territoire et en réfléchissant

ensemble à leur pérennisation et leur développement à plus grande échelle. C'est l'effet et « l'esprit colibri » d'où est tiré le nom du collectif.

→ **Collectif !**

Les Colibris du sport veulent construire une démarche collaborative. 124 signataires initiaux de la tribune ont lancé la démarche mais beaucoup plus d'acteurs de tous les horizons peuvent soutenir et rejoindre la démarche.

→ **Bienveillance !**

Chaque membre du collectif s'engage à adopter une attitude bienveillante et positive à l'égard des initiatives qui sont réalisées et qui répondent aux objectifs poursuivis par les Colibris du sport.

→ **Transparence !**

La sincérité des actions, la clarté des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre, le partage de l'information doivent guider l'action des membres du collectif des Colibris du sport.

→ **Confiance !**

La confiance des Colibris réside dans leur conviction profonde qu'ensemble, pas à pas, action après action, il est possible de bâtir une société plus responsable et solidaire et que le sport peut et doit prendre toute sa part dans ce projet.

→ **Engagement !**

Chaque membre du Collectif des Colibris s'engage à promouvoir une société plus respectueuse, solidaire et responsable.

Chaque membre du Collectif s'engage à son niveau et selon ses possibilités à porter, promouvoir et à mettre en oeuvre dans sa vie personnelle, son activité professionnelle ou associative les principes et valeurs du collectif et à promouvoir le rôle essentiel de la pratique sportive pour tous et tout au long de la vie.

→ **Neutralité et inclusivité !**

Le collectif des Colibris n'est pas un groupement à visée politique au sens institutionnel. Les membres du collectif des Colibris du sport s'engagent dans ce cadre à adopter une attitude inclusive, c'est-à-dire visant à intégrer le plus grand nombre, et non partisane. La promotion des actions valorisées veillera strictement au respect de ces principes.

3. STATUT : UN COLLECTIF

Un collectif est un ensemble de personnes qui se rassemblent de manière informelle dans un but commun. Le collectif n'est pas doté de la personnalité juridique car non déclaré en Préfecture. On parle aussi d'association de fait ou d'association non déclarée.

Un collectif est composé de **membres égaux**, pouvant faire des propositions aux autres membres et pouvant exercer des responsabilités.

Avantages de ce statut :

- Pas de formalités ni de formalisme : pas de statuts à rédiger et à respecter, seule l'action et la motivation des membres du collectif compte (il est toutefois possible de doter le collectif d'une charte ou d'un règlement intérieur)
- Un collectif peut ouvrir un compte en banque pour la réalisation de ses besoins. Le compte sera au nom de l'un des membres du collectif
- Un collectif peut adhérer à une autre association
- Il est possible de financer le collectif par ses membres ou par une opération de crowdfunding par exemple
- Un collectif peut agir devant le juge administratif pour excès de pouvoir ou pour contester la légalité d'un acte administratif, mais dans ce cas il est tout de même conseillé de déclarer l'association en Préfecture
- Un collectif ne peut être assigné en justice.

Compte tenu de ce qui précède et dans l'esprit collaboratif et participatif de leur démarche, les initiateurs du collectif décident dans un premier temps de ne pas créer une structure juridique ad hoc.

4. MOYENS D' ACTIONS

Pour contribuer à la réalisation de ses objectifs le collectif dispose des moyens d'actions suivants :

- La constitution, le développement et l'animation de la communauté des "Colibris du Sport",
- La mise en place d'une plateforme permettant de recueillir, partager, valoriser, décliner et diffuser les initiatives répondants aux valeurs, principes et objectifs poursuivis.

Des partenariats (médiatiques, technologiques ou autres) pourront être noués pour faciliter la mise en oeuvre de cette action.

5. ADHESION AU COLLECTIF DES COLIBRIS

Toute personne peut devenir membre du collectif des “Colibris du Sport” en adhérant à la présente charte qui reprend les principes, valeurs et engagements. La signature de cette charte formalise l’acceptation des principes, valeurs, objectifs et règles qu’elle contient.

L’adhésion est gratuite.

Elle peut être refusée par le Conseil des Colibristrateurs.